

## DRAME MYSTÉRIEUX À SOMMIÈRES

*C. FARRET, TH. et A. JEANJEAN*

Du 10 novembre 1892 jusqu'en décembre 1894, un événement, en l'occurrence l'assassinat encore de nos jours non élucidés d'une jeune fille, Antoinette Ménal, va provoquer l'émoi et mettre en ébullition la ville de Sommières, la région, Montpellier, Nîmes, Marseille, Lyon. Tous les journaux régionaux jusqu'à ceux de Toulouse ou de Paris, publieront des dizaines d'articles que nous avons patiemment consultés. Les Archives, publiques ou privées, nous sont aussi d'une aide précieuse. Nous allons donc tenter de présenter ce que l'on a appelé « *le drame mystérieux de Sommières* ». Chacun pourra se faire sa propre idée et choisir un coupable.

*« Ville de SOMMIÈRES. Commissariat de Police. Procès-verbal n° 5. Mort violente. **Antoinette Ménal** 25 ans, ancienne domestique chez Mme Boisson, actuellement chez Mme Lagasse rue du Pont Neuf 25, Cette.*

*L'an mil huit cent quatre-vingt-douze le dix novembre à six heures du soir,*

*Nous, SARRAZAIN (Louis) Commissaire de Police à Sommières, officier de police administrative et judiciaire, rapportons que prévenu qu'un cadavre avait été trouvé échoué aux bords du Vidourle nous nous sommes adjoint le docteur Dax pour faire les constatations médico-légales d'où il résulte que la personne noyée a plusieurs blessures à la tête notamment une au-devant de l'oreille droite qui était mortelle. Ces blessures sont antérieures à l'immersion ainsi qu'il résulte du certificat déposé au Parquet pour l'instruction criminelle. La mort remontant au 31 octobre dernier nous avons ordonné qu'il soit procédé après autopsie à son inhumation ; et l'instruction ayant établi que ladite personne est une nommée Antoinette MENAL originaire de Mouchan (Gers) comme il est prouvé par les initiales A. M. de sa chemise, et la déposition de plusieurs témoins qui l'ont connue domestique chez M. Boisson ancien conseiller général, nous avons dressé le présent procès-verbal pour être remis à l'officier de l'Etat Civil de la ville de Sommières conformément à l'article 81 du Code Civil, attendu que le cadavre de la dite Antoinette Ménal a été trouvé sur le territoire de la commune de Sommières aux bords du Vidourle en aval du moulin d'Hilaire.*

*Fait à Sommières les jours, mois et ans susdits. »*

### **L'époque. La société des années 1892 – 1893.**

- Les groupes sociaux :

La grande bourgeoisie trouve son fondement dans la banque et dans l'industrie. Ses membres occupent des postes importants dans le monde des affaires et dans celui de la politique. La bourgeoisie de province forme un groupe dont la diversité va de pair avec les traditions et les spécificités régionales : vins à Bordeaux, textiles à Lyon, armateurs au Havre.

Dans une moindre proportion, à Sommières, les familles protestantes s'adonnent aux affaires, au commerce, à la banque, à l'industrie textile, tandis que les familles catholiques se retrou-

vent essentiellement dans l'agriculture, le négoce des vins, l'artisanat.



Peintures sur les murs d'un mazet des Mauvalats<sup>1</sup>.  
(Photographie M. Rivière)

---

<sup>1</sup> En 1874, le mazet appartenait à un certain M. Rouvière.

Les couches moyennes sont formées de propriétaires oisifs qui vivent de leurs revenus, gérant ou dilapidant une fortune qui rassemble des valeurs mobilières ou immobilières urbaines et des biens fonciers. Leur principale activité est, à part la gestion de leurs revenus, de mener une vie agréable à base de sociétés d'érudition.

À Paris, il est de bon ton d'entretenir une danseuse, une artiste, une pensionnaire de maison close... En province MM. les bourgeois affichent une maîtresse. Lors des réunions au « *mazet* » entre hommes, dans les *Mauvalats*, Mmes les épouses ne sont pas acceptées ; par contre, les bonnes, les servantes, les employées de maison sont les bienvenues.

Le prestige de certaines professions ne cesse de grandir : avocats, notaires, médecins, chirurgiens, ingénieurs, officiers, professeurs, journalistes.

Parallèlement au développement industriel, le pourcentage de la classe ouvrière s'accroît dans la population française et à Sommières qui compte alors 3 821 habitants : ouvriers du textile, ouvriers agricoles, femmes de ménage, lavandières. Même si les salaires évoluent à la hausse, si la journée de travail diminue (environ 10 heures), nous sommes loin des revendications d'une journée de 8 heures. Le chômage est fréquent, une longue maladie (alcoolisme ou tuberculose) est catastrophique. Les relations entre ouvriers et patrons dérivent rapidement vers des rapports de force ; le syndicalisme cherche sa voie.

La viticulture se remet à peine de la crise du phylloxéra apparu pour la première fois à Roquemaure et à Pujaut en 1864<sup>2</sup>.

Mais très rapidement, à cause de l'arrivée de nouveaux cépages, de la taille longue, des vins d'Algérie et d'Espagne, de

---

<sup>2</sup> En 1879 la production française, de 70 millions d'hectolitres est tombée à 25 millions. Beaucoup d'ouvriers agricoles et de petits propriétaires ruinés ont été obligés de partir vers la ville à la recherche d'un hypothétique travail.

la fraude, du sucrage, la surproduction fait chuter les cours du vin, causant la mévente, et l'effondrement du marché. Ce sont les prémices de la crise viticole de 1907.

- Les clivages politiques :

Pour les ouvriers, la vie de tous les jours n'est pas rose. Même si l'alimentation est meilleure, le logement reste très médiocre : poussière, pollution, mauvaise qualité de l'eau, humidité, fumées, odeurs. Le mobilier est très simple : quelques chaises, une table, un buffet, un fourneau, quelques lits ou paillasses.

L'instruction des enfants laisse à désirer. Les églises sont présentes. La vieille opposition entre les catholiques, conservateurs, traditionalistes, et les protestants, républicains, subsiste.

À Sommières en particulier, on assiste au déclin des filatures : arrivée sur le marché des cotons étrangers, concurrence des villes comme Mazamet et Castres. Les patrons ne savent pas anticiper et moderniser leurs ateliers.

Dès 1881, une partie des biens de Charles Achille Aubanel est mise à la vente ; il emprunte sur trois ans 45 000 F métal (or) à son oncle David Bouzanquet de Lunel. Comme il ne peut rembourser, il est mis en faillite<sup>3</sup>.

Caisso père, lui aussi, a des problèmes avec Henri Cauliez et Cie, son associé de Tourcoing qui n'arrive plus à lui fournir de la laine ; l'usine est plus ou moins à l'arrêt.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Charles Achille Auguste Aubanel est le fils d'Auguste Aubanel, important industriel Sommiérois et maire désigné par ordonnance royale du 3 janvier 1830 jusqu'à 1841. Sa mère est Antoinette Delpont. Charles épouse Brigitte Aigoïn d'une très riche famille de négociants Gangeois. Les sœurs Ursulines achètent le 3<sup>ème</sup> lot (la fabrique, la peignerie, des petites maisons, le jardin) pour 39 025 F qui couvrent presque la dette. Il conserve la maison familiale à l'angle de la place du Bourguet et de la rue E. Dumas, ainsi que de nombreux autres biens.

L'avoué chargé de la vente est un certain Antoine Coularou, d'une famille de juristes de Ganges et parent de Brigitte Aigoïn.

<sup>4</sup> Jugements du Tribunal de Commerce de Nîmes en date des 15 décembre 1891, 11 février 1896, 30 décembre 1896. (Archives des Ursulines)

C'est dans cette ambiance-là que se produit “ l'affaire Ménéal ”.

### Personnages en présence.

- MÉNAL Antoinette.

Domestique, 25 ans, née certainement en 1867 du côté de Mouchan, Gers, dans une famille d'origine espagnole<sup>5</sup>. Employée par Edmond Boisson, négociant en vins<sup>6</sup>. Au moment des faits, Antoinette a quitté Sommières pour Sète où elle est employée par une Mme Lagasse.

Antoinette, très belle femme, est la maîtresse d'Auguste Caisso qui lui a promis par écrit le mariage.

- COSTE Pierre.

Beau-frère d'Antoinette Ménéal. Époux de Marie Ménéal nés en Espagne en 1853.

Voici ce qu'il écrit au Petit Méridional : « *ma femme et moi avons pris Antoinette à l'âge de quatre ans. Nous l'avons traitée comme notre fille. Nous avons toujours surveillé sa conduite jusqu'au jour où elle est allée à Sommières (...) Mieux que personne, je suis à même de parler de la bonne conduite d'Antoinette et des excellentes qualités qui l'ont fait vivement regretter des maîtres qu'elle a servis (...) Placée à quinze ans à Condom, on n'a eu qu'à se louer de ses services (...)*

*A Sommières elle avait de même su s'attirer l'estime et la sympathie des habitants avec lesquels elle pouvait se trouver en rapport. Dans la famille Boisson on la traitait avec une considération justement méritée. En août 1890, Antoinette se trouvant à Cauterets était entrée au service des époux Boisson et avait*

---

<sup>5</sup> Les Archives Départementales du Gers sont en cours de numérisation.

<sup>6</sup> Boisson Edmond, (fils de Sully Boisson) ; Républicain, succède à son père comme Conseiller Général de 1877 à 1881, date de sa démission. Il a été maire de Sommières en 1881-1882 et de 1893 à 1896.

*soigné avec tant de dévouement l'un des enfants, malade, que la famille Boisson me demanda, d'accord avec Antoinette, à laisser venir celle-ci à Sommières.*

*Le 30 mai dernier, les époux Boisson se virent dans la pénible nécessité de congédier Antoinette à la suite de la révélation des rapports intimes qu'elle avait avec Caisso fils.*

*Plus tard Antoinette se plaça à Sète chez Mme Lagasse, épicière. Là, de même qu'à Condom et à Sommières, elle se fit aimer, non seulement par Mme Lagasse, mais encore par toutes les personnes du quartier (...)*

*C'est vers le mois de janvier 1892 qu'ont commencé les relations d'Antoinette avec Caisso fils. Elles ont été ignorées de la famille Boisson jusqu'à la fin mai. Le 3 juin elle part pour Mouchan. Elle annonce qu'elle vient chercher ses papiers pour se marier avec Auguste. Le 11 elle retire de la Caisse d'Épargne de Condom une somme de 1 200 F (ses économies). A la date du 13 juin, elle revient à Sommières, y passe deux jours, puis voyage du 20 au 28 avec Caisso, à Vauvert, au Grau du Roi etc. où ce dernier la présente comme sa femme.*

*De retour à Sommières, Antoinette est installée dans la maison Bancel. Elle y occupe une chambre louée à une certaine pianiste Luciole lorsque ses engagements lui permettent de venir à Sommières. Elle y vit discrètement. Le 14 juillet, subitement, elle part pour Sète chez Mme Lagasse ; elle est de nouveau en service et reçoit les visites d'Auguste Caisso qui dit que sa tante s'oppose au mariage mais qu'il aura bien raison d'elle par son père (...)*

*Ils s'écrivent tous les huit jours : il y a des protestations d'amour, des promesses pour l'avenir et des serments tels que celui-ci : —Je te jure sur les cendres de ma mère et sur la tête de mon père que je ne t'abandonnerai jamais — (...)*

*Du 23 au 27 septembre Antoinette fait son dernier séjour à Sommières. Puis les rendez-vous ont lieu à Montpellier. Courant octobre Auguste Caisso envoie à Antoinette une lettre de*

*rupture accompagnée de 150 F qu'il lui devait. Il l'engage à renoncer à lui et à partir pour Mouchan (...) Par la suite il dit que cette lettre de rupture a été exigée par son père ; il demande à Antoinette d'écrire une lettre dans laquelle elle déclare accepter cette rupture. Il la montrera à son père pour prouver qu'il a bien cessé toute relation avec elle.*

*Celle-ci refuse et répond qu'elle ne veut pas retourner à Mouchan parce qu'elle a déshonoré sa famille (...)*

*A cette époque la fille de Mme Lagasse lui apprenait à lire et à écrire. Antoinette disait : « pour le jour de l'an, je veux faire une surprise à Auguste. Je veux lui envoyer ma photographie avec une lettre écrite de ma main. » Naïvement, elle croyait qu'au rendez-vous de Boisseron, ce dernier allait lui annoncer une bonne nouvelle relative à leur mariage. Elle n'a jamais douté un instant des promesses qu'il lui avait faites.*

*D'ailleurs elle n'a jamais adressé ni une plainte, ni une parole de menace à Caisso. Elle l'aimait trop, elle avait confiance en lui et elle le défendait même lorsque certaines personnes l'attaquaient. »*

Telle est Antoinette d'après Pierre Coste.

Fervent défenseur de sa belle-sœur, il écrit de nombreuses lettres à Caisso père par l'intermédiaire du journal. Il l'accuse entre autres de mêler à l'affaire la politique et la religion. (6/1/1893).

- CAISSO Auguste. (Père)

Né à Saint-Affrique le 19 juin 1836, marié à POULETTE Nathalie, née à Paris le 28 mai 1838. Ils ont trois enfants nés à Sommières : Auguste Louis en 1864, Henri en 1866, Louis Émile en 1868. Tous trois venus avant mariage sont légitimés à cette occasion le 10 mars 1869. Mme Caisso décèdera trois jours plus tard. Il fait partie de la riche bourgeoisie d'affaires Sommiéroise, a ses entrées auprès des hommes politiques. Il tolère les frasques et les maîtresses de son fils Auguste, mais il n'est pas question de

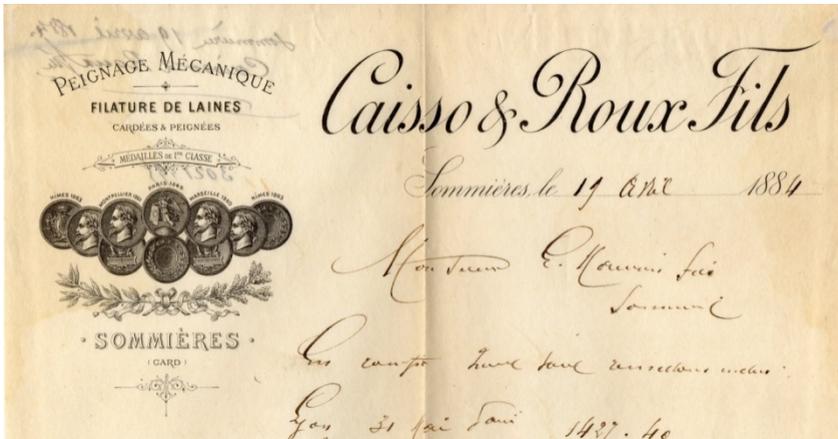
mariage avec Antoinette : cette brave fille n'appartient pas à la même classe sociale.

Quel rôle a-t-il joué dans l'affaire ? Il semble qu'il a usé de son influence auprès de certains témoins dont les affirmations s'avèrent impossibles ou même contradictoires.

- CAISSO Auguste Louis.

Né le 2 décembre 1864. Célibataire, amant d'Antoinette. A fait des études au lycée de Saint-Etienne dans le cours préparatoire à l'École des Mines ; admis à l'École Centrale qu'il quitte avant la fin du cursus. Après "l'affaire", toute la famille disparaît de Sommières et l'on ignore où elle est partie : retour à Saint-Affrique ?

Les Caisso père et fils, associés à Roux, possèdent une usine textile située entre la rue *des Jardins*, la rue *de la Paix* et la rue *de la Princesse* : peignage mécanique, filature de laines.



En-tête de facture.  
(Coll. A. Jeanjean)

Il est vraisemblable qu'ils louaient<sup>7</sup> trois maisons, rue *du*

<sup>7</sup> Leur nom ne figure pas sur le cadastre.

*Couvent*, actuelle rue *Abbé Fabre*, et c'est là qu'ils habitent en 1892 après avoir habité au *Bourguet* en 1872. On ne retrouve plus aucun Caisso dans les recensements après " l'affaire ".

Voici les incartades de Caisso fils rapportées par Coste :  
*« Avec Angèle, et 12 000 F « empruntés » à la caisse de votre père, séjour à Arles, Manosque (...) à Barcelone où on vous arrête et on vous ramène à Sommières.*

*Quinze jours plus tard, nouvel emprunt de 3 000 F et pour vous éloigner de l'autorité paternelle vous allez à Hanoï ; votre père apprenant votre détresse et ayant pitié de vous, vous fait rapatrier (...)*

*De retour à Sommières, un jour, vous logez dans la tête d'une femme, une employée de tir, une balle de carabine Flaubert (...) Le Dr Bourguet fait l'extraction, plainte est portée au Parquet, mais (...) Grâce à une certaine influence, cette affaire est classée (...)*

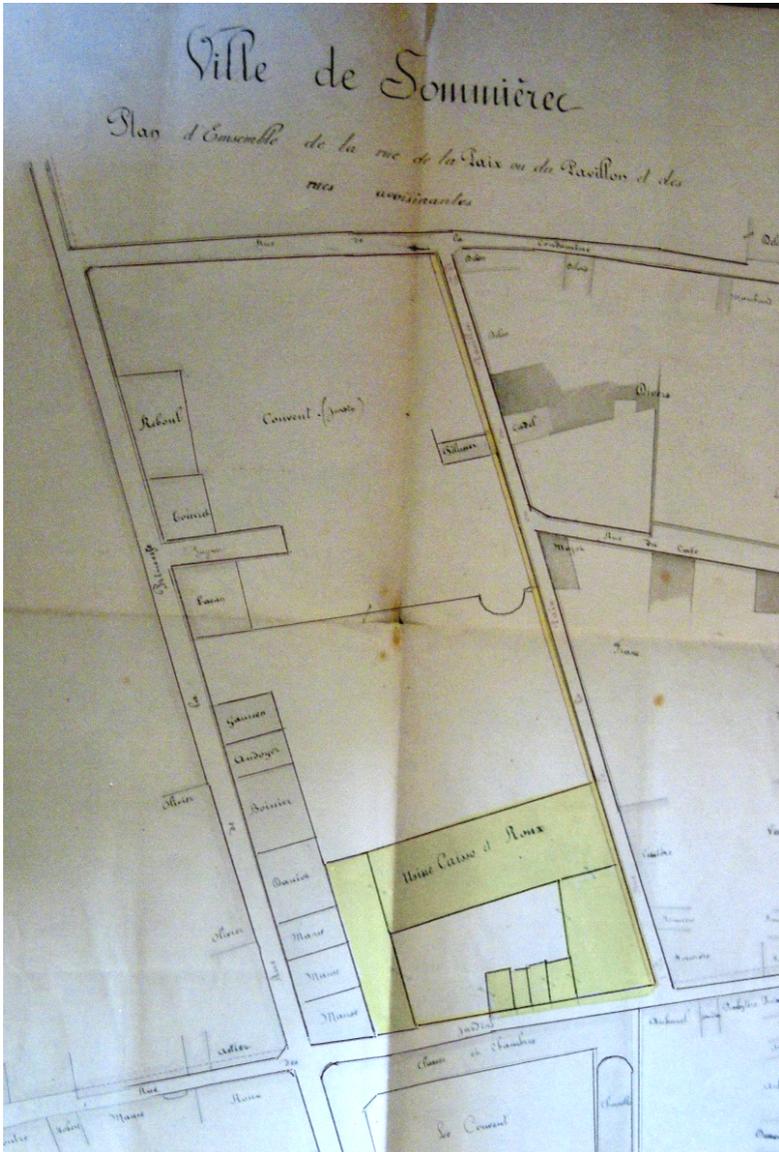
*Vous prenez comme maîtresse une chanteuse ou une pianiste du nom de Luciole. Cette maîtresse vous l'avez depuis longtemps, quatre ans dit-on (...)*

*Courant avril, abusant de vos relations avec la famille Boisson, vous trouvez dans Antoinette une conquête nouvelle à faire, et pour arriver à votre but, vous promettez mariage à cette jeune fille (...) Elle vous aime, vous, vous feignez de l'aimer, vous abusez de sa faiblesse, de sa bonté et de sa générosité (...)*

*C'est avec son argent que vous allez faire certains voyages dans lesquels vous la présentez comme votre femme (...)*

*Vous receviez toujours, mais vous ne donniez jamais (...)  
 Un jour vous lui offrez une dizaine, bracelet en argent, appartenant à Luciole, et que vous avez retiré du Mont de Piété de Nîmes, peut-être avec l'argent d'Antoinette !*

*A Sommières vous avez une chambre qui sert alternativement à Luciole et Antoinette et c'est peut-être l'argent d'Antoinette qui vous sert pour vos plaisirs avec Luciole ! »*



Emplacement de l'usine Caisso-Roux.  
Cadastré napoléonien, (AD 30)

- TARTÈS Louis Paul Alphonse.

Il naît le 22 juin 1861 à Couiza dans l'Aude. Il épouse à Montpellier le 7 août 1884 Albertine Marie Madeleine LIOURE, née le 30 août 1862 à Paris, décédée à Sommières le 23 décembre 1957 à l'âge de 95 ans.

Elle lui apporte, entre autres propriétés foncières, la magnifique villa située aux *Aires* (plus tard résidence de Lawrence Durell) ainsi qu'une cave, actuel entrepôt Boissier, négociant en combustibles. Dans les années 1891-1892, il achète à Garrigues, Hérault, une propriété de 96 hectares, vignes, bois, landes, une autre de 7 hectares à Campagne ainsi que des terres dans Gargues, le tout appartenant à M. Azemard, ancien maire de Garrigues, à qui il succède le 15 mai 1892 jusqu'en 1900.

(Louis Césarien Puech le remplace alors : 1900-1908)

Le couple Tartès-Lioure aura quatre enfants, dont Paul, qui dilapideront le patrimoine, à tel point qu'un petit-fils affirmera « *qu'il ne leur reste que le nom* ».

- TARTÈS Paul.

Il deviendra le premier président de la Cave coopérative de Campagne-Garrigues le 5 février 1928. Il décèdera à Paris le 6 décembre 1929.

Paul Tartès, qui se présente comme « *négociant* », est très ami avec Caisso fils, puisque ce dernier est son témoin de mariage. Sont-ils aussi en relations commerciales ? Pendant "l'affaire", Caisso fils se réfugie souvent chez les Lioure, beaux-parents de Tartès ; celui-ci tente d'influencer certains témoins, essentiellement de Garrigues.

- Mme SEUTHIER et sa voisine de marché, Mme BALMADIER.

Elles reconnaissent Paul Tartès en tant qu'acheteur, avec son ami Caisso, d'un revolver le 22 octobre, jour de foire à Sommières. Après des hésitations qui les font prendre pour des

« *faucheurs* », ils font sans marchander l'acquisition d'une arme valant de cinq à six francs et qu'ils paient neuf francs. Mme Seuthier n'en revient pas d'avoir fait une si bonne affaire. C'est ainsi que les traits de ces généreux donateurs sont gravés dans les mémoires de ces dames et qu'elles les reconnaissent sur photos. Lors de l'instruction elles reconnaissent aussi le revolver vendu à cette occasion.

• LUCIOLE.

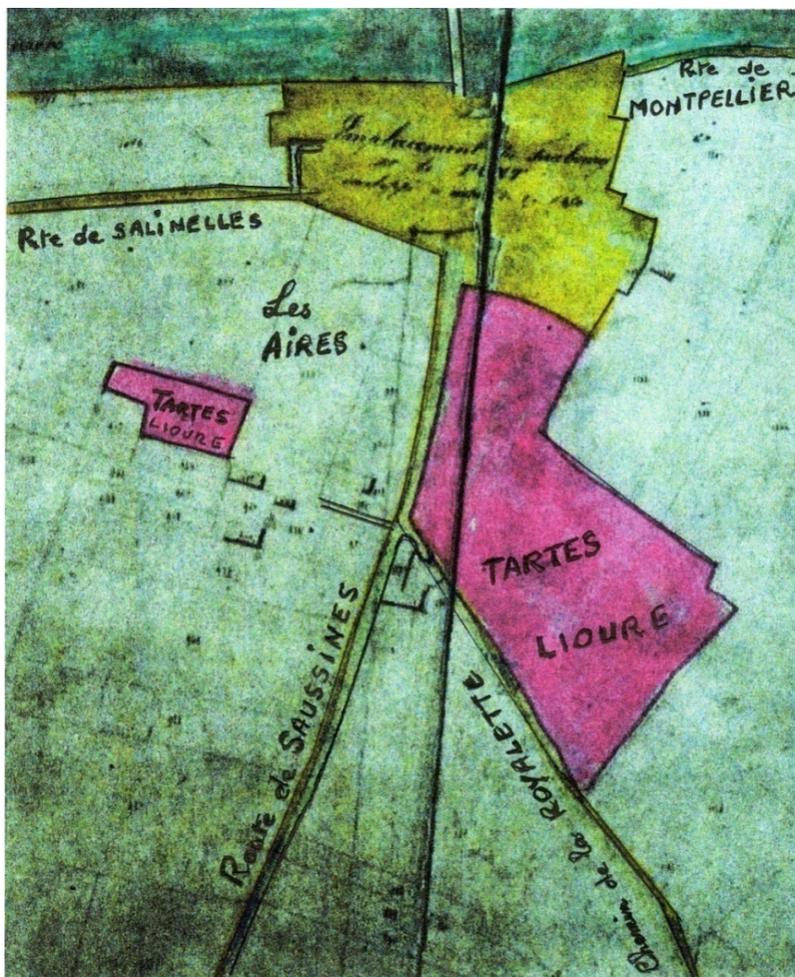
« *De son vrai nom Elisa NIERENSTEIN. Petite, maigre, figure sèche et dure, front démesurément large, yeux perçants, nez proéminent, elle a un moral assez mal partagé d'après ceux ou celles qui ont vécu avec elle.* » (Le Petit Méridional)

On lui donne plus ou moins de défauts, mais on est cependant d'accord sur un point : elle est jalouse et bien jalouse même. Au demeurant, rien de bien séduisant ni de bien attrayant.

Elle s'est présentée comme chanteuse au Casino de Sommières quatre ans auparavant. Elle vient du Vigan où elle a eu certaines aventures. Après avoir rencontré Auguste Caisso fils, elle cesse de chanter ; il la met en chambre chez Mme Bancel où elle vit dans un certain luxe.

Auguste lui apprend à jouer du piano ; comme à défaut de beauté elle a de l'intelligence, elle en tire une petite ressource. Elle entre au Casino comme pianiste, mais elle ne brille pas par son talent et plusieurs fois elle a des désagréments avec des artistes lyriques. Elle fait des saisons dans les villes de la région où elle pianote et noue de nombreuses relations.

Après chaque saison elle revient à Sommières retrouver Auguste ; tous les soirs ils sont ensemble. Pendant quatre ans elle habite chez Mme Bancel, puis le 1<sup>er</sup> novembre 1892, aidée par Germany et M. Dumas, elle déménage chez Mme Soulier derrière la gare. Elle y reste un mois. Le 13 novembre, trois jours après la découverte du cadavre d'Antoinette, elle quitte Sommières pour aller à Mende ; ensuite on la retrouve à Bessèges et à Nîmes.



Maison Tartès-Lioure.  
Cadastré napoléonien, (AD 30)

Le 20 décembre, elle entre au Concert du Progrès à Sète qui la présente comme chanteuse « fin de siècle ». Elle y obtient un certain succès grâce à ses tenues, jupes courtes, corsage ouvert, bras nus. Elle part à Béziers, change de nom (Lucile), puis va à Perpignan où on la cueille pour les besoins de l'instruction.

De retour à Sommières on la met dans l'impossibilité de communiquer avec qui que ce soit. Certains de ses agissements, comme certains de ses propos paraissent suspects au magistrat. Par exemple le 10 novembre, elle s'exclame de son balcon : « *c'est bien la peine de se déranger pour un cadavre* ». Le 11 novembre, elle pleure en attendant Auguste qui ne vient pas.

Le 12 novembre, à son retour de Nîmes, elle retrouve Auguste qui lui prodigue force caresses au grand scandale des personnes présentes. Le 13, jour de départ pour Mende, elle demande à M. Roux, son transporteur : « *Eh bien ! Qu'est-ce qu'on dit de cette fille qu'on a trouvée noyée ?* » Roux répond qu'il n'en sait pas plus que les autres. Luciole part, mais elle emporte le pardessus d'Auguste.

Au cours de l'instruction, elle déclare que c'est à Mende, par la voie des journaux qu'elle a connu la mort d'Antoinette. Elle raconte même qu'elle ne connaît pas Antoinette, qu'elle ignore les relations d'Auguste avec elle.

Elle prétend ne pas connaître M. Caisso père, et M. Caisso prétend lui aussi ne pas la connaître... Quoiqu'il en soit, elle reste toujours en contact avec Auguste. Elle lui écrit sous le pseudonyme de « *Pierre* ».

Son attitude bizarre attire les soupçons de la Justice et des Sommiérois.

- Mme LAGASSE.

Épicière à Cette (Sète) ; dernier employeur d'Antoinette après son départ de chez les Boisson.

- GERMANY.

Sujet italien, ancien ouvrier de Caisso père. Accusé de complicité du meurtre.

- Docteur DAX Gustave.

Médecin. 1815-août 1893. Exerce pendant 50 ans à Sommières. Accusé d'incapacité dans l'autopsie d'Antoinette à cause de son grand-âge.

- DAX Paul.

Fils du précédent. Poète, homme de lettres, prématurément disparu, il est l'auteur de plusieurs œuvres et d'un drame en vers. Il défend son père.

### **Les hommes politiques impliqués**

- JEANJEAN Louis.

Négociant en vins, maire élu le 15 mai 1892 ; démissionne le 23 août 1893, réélu le 17 mai 1896.

- GAUSSORGUES Frédéric.

1841-1903. Ingénieur des Arts et Manufactures. Républicain. Maire en 1888. Conseiller général du canton de Trèves. Député du Vigan en 1889. Appartient à une vieille famille protestante sommiéroise.

- JAMAIS Émile.

Aigues-Vives 1856-1893. Docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris, député du Gard, sous-secrétaire d'État aux Colonies. Parti Radical.

- DIDE Auguste.

Né à Vézénobres. 1839-1918. Pasteur. Sénateur de 1885 à 1894. Extrême gauche.

### **Les journaux (Extraits)**

- LE PETIT MÉRIDIONAL. 13.11.1892.

*« Un drame mystérieux à Sommières. On nous écrit de Sommières, Gard, 12 novembre 1892.*

*Le 10 novembre, des chasseurs ont trouvé dans la rivière de Vidourle le cadavre d'une fille, Antoinette Ménal, née à Mouchan (Gers), âgée de 25 ans. Elle avait quitté Sommières depuis quelques mois, à la suite d'un roman d'amour dont elle avait été la victime. Elle était aimée à Sommières.*

*Les constatations médico-légales ont révélé qu'Antoinette Ménal avant d'être jetée à l'eau, avait reçu une balle de revolver derrière l'oreille droite.*

*Par ordre du Parquet, des perquisitions ont été faites au domicile du nommé Auguste Caisso, fils d'un riche industriel, qui avait eu des relations avec la fille Ménal.*

*La famille Caisso et quelques-uns de ses amis, interrogés, ont déclaré que le 31 octobre dernier, pendant la nuit, un drame s'est déroulé dans la maison de M. Caisso. La fille Ménal aurait tiré deux coups de revolver sur le fils Auguste Caisso, son ancien amant. Celui-ci aurait reçu une balle à la joue gauche, au-dessous de l'oreille. La fille Ménal aurait encore tiré trois coups de revolver, puis serait partie précipitamment.*

*M. Caisso père a remis un revolver, des lettres d'amour écrites à son fils par Antoinette et divers autres objets ayant appartenu à la victime.*

*Le Parquet n'a encore fait procéder à aucune arrestation.»*

- LE PETIT MÉRIDIONAL. 15.11.1892.

*« Le drame mystérieux de Sommières. On nous télégraphie de Sommières, 14 novembre : Le drame mystérieux de Sommières fait toujours l'objet des conversations.*

*L'hypothèse d'un suicide paraît de plus en plus invraisemblable. Hier, la police a fait des investigations sur la rive gauche du Vidourle à l'endroit de la découverte du corps. Ces recherches ont continué ce matin. Les gendarmes étaient présents. On a découvert des traces sanglantes sur des feuilles de platane, des lambeaux d'un capulet en soie noire, des journaux ayant essuyé une main meurtrie.*

*Dans la direction où les fragments de capulet ont été découverts une personne, que nous ne pouvons pas nommer, afin de ne pas nuire à l'instruction, a entendu, à l'heure présumée du crime, trois ou quatre cris aigus de femme. Un quart d'heure*

*après, le meunier de St Hilaire était obligé de se lever pour faire taire son chien qui aboyait dans la direction où le cadavre a été trouvé.*

*Les recherches sur le Vidourle faites dimanche après-midi, l'ont été depuis la hauteur de la rue Abbé Fabre, où se trouve l'immeuble Caisso, jusqu'au point où a été découvert le cadavre d'Antoinette Ménal. Spontanément la population s'est intéressée à ces recherches, et plus de cinquante personnes se sont mises à étudier minutieusement les berges de la rive gauche. C'est ainsi que le Commissaire a été appelé par d'honorables citoyens à prendre sur la place où ils avaient été vus et religieusement laissés, les débris sanglants de capulet en soie noire dont nous avons parlé, deux journaux, le Petit Méridional du 17 octobre et l'Eclair du 18, et un bouton de manchette en nacre doublé.*

- LE PETIT MÉRIDIONAL 16.11.1892.

*« On nous écrit de Sommières à la date du 15 novembre.*

*– De la lumière*

*L'émotion causée, dès la première heure, par la découverte du cadavre d'Antoinette Ménal dans les eaux du Vidourle, est loin d'être calmée, ainsi que nous le disions hier.*

*Les commentaires vont leur train ; les esprits sont énervés et surexcités, des affiches manuscrites sont apposées sur les murs de la ville. Cet état de choses est né, il faut avoir le courage de le dire, de ce que le Parquet a fait une enquête sommaire, très sommaire en apparence du moins. Au café, les consommateurs ne s'entretiennent que de cette affaire ; sur les places publiques, dans les rues nous apercevons des groupes de personnages, des deux sexes, qui en causent avec une grande animation. On reproche surtout au Parquet de ne pas s'être seulement transporté sur les lieux où a été trouvé le cadavre de la fille Ménal.*

*Nous, nous envisageons plus froidement l'affaire. Nous*

sommes persuadés que M. le Procureur de la République et M. le Juge d'Instruction accompliront leurs devoirs, tous leurs devoirs ; qu'ils ne se laisseront arrêter par aucune considération contraire au droit et à la Justice ; qu'ils atteindront le coupable aussi haut placé qu'il soit.

– C'est bien un crime

Nous disions dans notre première relation que le Docteur Dax, qui avait procédé aux premières constatations médico-légales, avait exprimé l'avis que Antoinette Ménéal était morte avant d'être jetée dans la rivière. Le Docteur Dax, qui a assisté M. Raynaud médecin légiste de Nîmes, commis par le Parquet pour pratiquer l'autopsie du corps, est plus que jamais affirmatif sur les causes qui ont déterminé la mort.

Antoinette Ménéal a été assassinée. Par qui ?

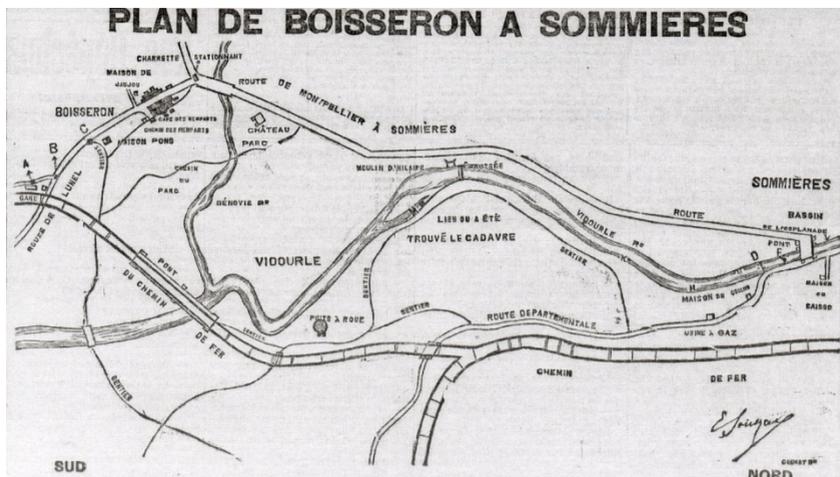
– Contradictions

L'enquête activement, intelligemment et discrètement poursuivie a relevé diverses contradictions dans les dire des personnages qui ont été entendus plusieurs fois.

On l'a vu par le compte rendu que nous avons publié dimanche, les membres de la famille Caisso, ses employés, deux de ses amis, dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, ont déclaré, au cours de l'interrogatoire que leur a fait subir, le 12 courant, le juge d'Instruction, qu'un drame s'était déroulé le 31 octobre au soir, dix jours avant la découverte du cadavre, dans le vestibule de la maison Caisso.

Antoinette Ménéal avait tiré cinq coups de revolver. Or, un coup avait atteint Auguste Caisso ; on relève un autre coup à la tête d'Antoinette ; quant aux trois derniers coups, on disait qu'on en relevait les traces sur les murs du vestibule.

Dimanche 13 courant, le Commissaire de police a examiné très minutieusement les murs du vestibule de la maison Caisso.



Plan paru dans "le Petit Méridional" du 4/1/1893 ainsi légendé :  
 « Plan réalisé par M. Debens, architecte à Montpellier. Ce plan mesure 4 m de longueur de toile à dessin.  
 On lui a aussi demandé un plan de la maison Caisso. »

– Au sujet des blessures

« Auguste Caisso a déclaré que Antoinette Ménéal avait tiré sur lui à bout portant. Or, la blessure dont il porte trace à la joue gauche indique que la balle a pénétré par la face, à côté du maxillaire gauche, et s'est arrêtée sans atteindre les os, après un court trajet, avant d'arriver à l'oreille.

Antoinette Ménéal a été atteinte d'un coup de feu derrière l'oreille droite. La balle s'est dirigée transversalement vers l'avant de la joue gauche, en causant d'énormes ravages aux os.

Il est à peu près impossible à une personne même familiarisée avec le maniement du revolver, de s'atteindre de cette façon. »

– Nouvelles révélations

« Auguste Caisso a déclaré à l'instruction qu'il était allé,

à pied, attendre Antoinette Ménéal à la gare de Boisseron. Des dépositions prouveraient le contraire.

*Le nommé Elzière Louis, homme d'équipe à la gare de Boisseron, affirme que le 31 octobre, un homme âgé de 25 ans environ, après le passage du train 4901, à trois heures quarante du soir, l'avait prié de dire à une dame qui arriverait par le train de 7 h 21, venant de Montpellier de l'attendre à la gare de Boisseron.*

*La dame est arrivée à l'heure dite et a attendu dans la salle d'attente. À 9 heures, par le train venant de Sommières, le jeune homme est arrivé, il a accosté la dame ; puis tous deux, discutant vivement, sont partis à pied dans la direction de Sommières. Le chef de gare de Boisseron a confirmé cette déposition. Il ajoute que la dame portait un capulet noir. »*

Le chef de gare de Sommières déclare qu'un billet a été délivré pour le train de 8 h 55 à destination de Boisseron.

Que venait faire Antoinette à Boisseron ? Espérait-elle apprendre une bonne nouvelle ?

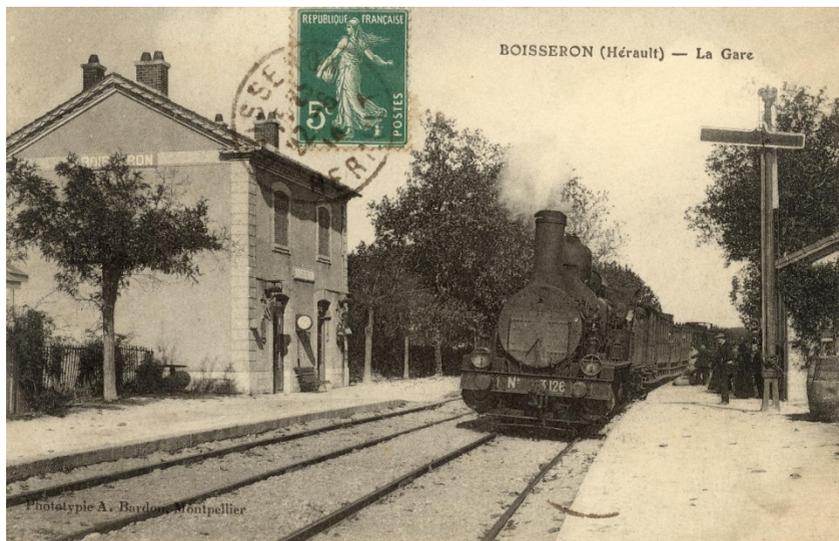
Par la suite, Coste affirmera :

*« Il y a dans le dossier de l'Instruction deux lettres que vous avez remises en disant que c'était Antoinette qui les avait écrites. Dans l'une d'elles, Antoinette demande : « À quelle heure faut-il partir de Sète, à quel moment arriverai-je, combien de temps ai-je à rester avec toi, quels sont les trains que je dois prendre ??? » Dans cette même lettre, Antoinette vous fait connaître qu'elle quitte le service de Mme Lagasse. Vous lui répondez : « Tu arriveras à Boisseron par le train de 7 h 21. Tu m'attendras à la gare. Tu repartiras de Boisseron par le train de 9 h pour être de retour à Sète à 11 h 45. »*

*Mme Lagasse affirme qu'elle n'a pas eu de discussion avec Antoinette, qu'il n'a jamais été question de son départ. De plus elle rédige toutes les lettres d'Antoinette, car celle-ci ne sait*

*pas écrire. Il est donc impossible qu'elle soit l'auteur des deux lettres du rendez-vous à Boisseron.*

Auguste Caisso fils se contredit souvent dans ses déclarations qui paraissent parfois invraisemblables.



La gare de Boisseron.  
(Coll. F. Obert)

*« Le nommé Jaujon Victor, (Jaujou ?) de Boisseron, le 31 octobre, a fait le voyage de Sommières dans un wagon où se trouvait un jeune homme de 25 à 28 ans, vêtu d'un costume gris. Celui-ci, en descendant à Boisseron, a accosté une jeune dame. Après un moment de discussion ils sont partis dans la direction de Boisseron et Sommières. Comme Jaujon marchait derrière eux il entendit l'individu dire à sa compagne : « Va-t-en, je ne veux plus te voir. Tu me la payeras celle-là, et avant peu. »*

*La femme avait un maintien résigné elle ne répondait que rarement ; elle dit cependant : « Que veux-tu que je fasse maintenant, où veux-tu que j'aïlle ? »*

*M. Jaujon entra chez lui pour ressortir quelques instants après. Il vit alors un homme et une dame abrités sous le même parapluie. Il trouva étrange la présence de ces personnes par le temps qu'il faisait. »*

– *Etrange disparition*

*« M. Auguste Caisso avait depuis longtemps comme maîtresse, une fille qui, de temps à autres remplissait l'emploi de pianiste dans les cafés concerts. Cette personne avait subitement changé de logement samedi. Elle avait loué d'autres appartements pour un mois, lorsque tout à coup elle a quitté Sommières dimanche. »*

– *Les pièces à conviction*

*« Nous avons précédemment parlé de la trouvaille faite par la gendarmerie, d'une serviette non marquée, près du lieu où était le cadavre d'Antoinette Ménal. Un témoin, Mme Bancel, logeuse de Luciole a déclaré reconnaître cette serviette : la chanteuse en possède une la même.*

*Le maréchal de logis de gendarmerie et le Commissaire de police ont recueilli, on s'en souvient sur les bords du Vidourle, deux journaux froissés et tâchés de la terre, un capulet en soie noire également tâché, des feuilles de platane etc. Le docteur Dax dit que toutes les taches sont du sang. L'état du capulet qui est en lambeaux prouve qu'il y a eu lutte. Nous avons indiqué plus haut que la jeune dame de la gare de Boisseron portait un capulet noir.*

– *À propos des autopsies*

*« À la découverte du cadavre, une première autopsie est réalisée par le Docteur Dax. Le lendemain, 11 novembre, jour de l'autopsie officielle, le Docteur Reynaud de Nîmes, médecin légiste, confirme les déclarations de son confrère : plus de doute, mort causée par la blessure. Mais les deux docteurs sont en désaccord sur une hypothétique survie d'Antoinette.*

*Le Docteur Reynaud retire deux ou trois morceaux de métal qu'il remet à l'un des assistants. Imprégnés de sang ils sont enveloppés dans du papier. Quant à la balle elle-même, elle n'a pas été extraite.*

*La blessure a été reconnue mortelle par les deux docteurs. Le Docteur Dax déclare que la mort a dû être instantanée ; le Docteur Reynaud affirme au contraire, qu'Antoinette a pu survivre une heure ou deux et par suite qu'elle a été à même de parcourir une certaine distance pour aller jusqu'au Vidourle. Ce n'est là qu'une simple supposition qui ne sera pas retenue, car le suicide a été écarté. »*

Antoinette est inhumée à Sommières. Lors du dessaisissement du procès du Tribunal de Nîmes pour celui d'Aix-Marseille, une nouvelle autopsie sera ordonnée.

À quatre heures du matin, le corps est exhumé en présence du Docteur Jaumes, professeur de médecine à Montpellier (il est choisi par Pierre Coste) accompagné de M. Flavart, médecin légiste du Parquet de Marseille. L'autopsie se déroule à l'hospice dans une salle aménagée pour l'occasion.

Les docteurs découvrent une balle de calibre 7 mm qui, si elle n'a pas perforé la boîte crânienne, a cependant provoqué une lésion probablement mortelle.

Afin de procéder à une étude plus approfondie des diverses lésions, les Docteurs Jaume et Flavart décident d'emporter à Montpellier le crâne ou les débris du crâne de la victime. Antoinette est inhumée à nouveau, mais décapitée.

Le diagnostic du Docteur Dax, vu son grand âge, est contesté par la famille Caisso. Paul Dax, son fils, publie dans le Petit Méridional un vif démenti sur les capacités mentales de son père, qui décèdera quelques mois plus tard.

## Les faits selon la famille Caisso

- LE PETIT MÉRIDIONAL. 27.12.1892.

Les faits se seraient passés le 31 octobre vers 10 h 30 du soir, après l'arrivée d'Antoinette à Boisseron où l'attendait Auguste Caisso fils.

*« La version vient de M. Roussel ami de M. Caisso père. Pendant la nuit du 31 octobre, vers 10 h et demie, le fils Auguste Caisso est allé attendre Antoinette Ménal sur la route de Boisseron. Ils se rendent dans la maison du père Caisso.*

*Au moment où le jeune homme allume une allumette bougie, il reçoit un coup de révolver. Un second coup est tiré, son bras est protégé par la manchette. Trois autres coups de révolver sont encore tirés. Le jeune Caisso escalade rapidement les escaliers en criant à sa tante "je suis mort".*

*La fille Ménal voulant poursuivre Caisso, a heurté les escaliers, elle est tombée, puis s'est relevée, a dû repartir immédiatement, car la porte s'est refermée avec fracas. Depuis lors, on ne l'a plus revue.*

*La bonne de M. Caisso, affolée, court au Cercle pour prévenir M. Caisso père qui, en arrivant chez lui, voyant son fils ensanglanté, fait immédiatement prévenir son ami M. Roussel et le Dr Paulet.*

*Le blessé est dans un état de peur indicible. Toute personne qui entre dans sa chambre lui paraît être Antoinette Ménal, il crie en bondissant sur son lit : "La voilà, elle va me tuer". Son état de surexcitation est long à calmer.*

*Etant donné les torts du jeune homme vis-à-vis de la fille Ménal, il fut d'avis, avec le Dr Paulet, d'étouffer l'affaire. Nous dûmes au jeune homme qu'il en était quitte à bon compte et qu'il n'avait que ce qu'il méritait.*

*Ce n'est que sur les instances de ses amis que M. Caisso père ne porta pas plainte.*

*Auguste est atteint par le premier coup de feu à la joue gauche au-dessous de l'oreille. La balle n'a pas encore été*

*extraite. Après les premiers soins donnés au fils, on descend dans le vestibule. On y trouve, à côté d'une mare de sang, le revolver et les autres objets que M. Caisso père a remis le 12 au commissariat de Police. »*

Le 30 décembre, M. Rousset complète sa version des faits en racontant comment M. Caisso père a été averti au Cercle et comment s'est passée l'intervention du Dr Paulet qui a tiré immédiatement la balle avec un canif. Il donne ensuite la version d'Auguste Caisso fils.

*« Antoinette devait arriver à Boisseron par le train de 7 h et demie ; je suis allé la prendre au train de 9 heures. En arrivant je lui ai conseillé de reprendre le train pour retourner à Sète. Elle a refusé et nous avons pris la route de Sommières.*

*Je lui ai dit qu'elle avait eu tort de venir, que tout était rompu entre nous, qu'il fallait qu'elle aille coucher dans une auberge. Elle a refusé et m'a dit qu'elle viendrait chez moi où elle se reposerait dans un fauteuil jusqu'au jour et qu'ensuite elle repartirait.*

*Nous sommes arrivés à la maison quand j'ai eu ouvert la porte, j'ai tiré une allumette et j'ai reçu aussitôt un coup de revolver en pleine figure.*

*J'ai cherché à éloigner l'arme avec ma main gauche, et c'est alors que j'ai dû recevoir cette balle dans le bras.*

*Après ce second coup, je me suis enfui en criant "au secours".*

*J'ai encore entendu des coups de revolver dans l'obscurité et la chute d'un corps ; j'ai pensé qu'elle avait heurté l'escalier du vestibule et s'était laissé tomber. Mais aussitôt après, la porte en fer s'est refermée avec violence, elle était partie.*

*Il ressort nettement de la lettre de M. Roussel envoyée au journal qu'il n'y a eu aucun témoin de l'attentat. Quant au suicide, il n'y est pas fait d'allusion. »*

### Le suicide d'Antoinette ?

La jeune fille avait-elle des idées suicidaires comme l'affirme un témoin anonyme ? Antoinette aurait voulu s'empoisonner avec de l'encre, aurait joué avec un révolver appartenant à Mme Lagasse ; elle avait dans sa poche un papier contenant de la poudre (ce présumé poison s'est révélé être de la poudre de riz). Tout ceci est formellement contesté par Mme Lagasse.

Elle et Mme Boisson affirment qu'Antoinette avait une peur atroce d'un révolver ; chez ses patrons elle ne voulait même pas toucher la boîte qui contenait l'arme.

À l'instruction, MM. Caisso pensent qu'il s'agit bien d'un suicide, suite logique de l'attentat commis dans l'escalier.

Pierre Coste pose la question : « *Si Antoinette était partie de Sète avec un révolver, avait décidé de commettre un attentat et de se suicider, pourquoi aurait-elle pris un billet aller-retour ? (...) Comment aurait-elle pu se tirer une balle qui a causé de très graves dégâts dans sa tête et rejoindre Vidourle en crue insignifiante le lendemain et non annoncée par Quissac ?*

*(...) Deux hypothèses. Si Antoinette s'est jetée à l'eau au bout de la rue Abbé Fabre, son corps aurait été bloqué par les passes en aval du pont. Si elle s'est dirigée au-delà du pont, comment aurait-elle pu longer les quais, passer devant tous les cafés, cercles et hôtels, sans que personne ne remarque une femme marchant avec une balle dans la tête et couverte de sang ? Comment une personne non familiarisée au maniement des armes peut-elle tenir un révolver en l'air, derrière la tête et tirer de haut en bas vers l'avant de la joue gauche ?(...)*

*Enfin, les demoiselles Manse<sup>8</sup>, voisines des Caisso, n'ont*

---

<sup>8</sup> Grâce au cadastre nous avons situé de façon précise la maison des Demoiselles Manse : 9, rue Abbé Fabre. Les Caisso habitaient au numéro 6, de l'autre côté de la rue, avec accès rue Gal Bruyère. La famille devait être locataire chez Pascal, cafetier.

rien entendu, ni vu qui que ce soit dans la rue pourtant bien éclairée. »

Pierre Coste pense que ce n'est pas le courant de Vidourle qui a transporté le corps d'Antoinette à l'endroit où on l'a retrouvé. Alors qui ?



Dessin paru dans "le Petit Méridional" du 9/1/1893.

### Questions qui se posent.

La famille et la population de Sommières affirment que l'enquête n'a pas été menée sérieusement, contrairement aux dires de MM. Caisso et du Parquet.

Ce mécontentement des Sommiérois se manifeste par des huées, des sifflets, des bris de vitres<sup>9</sup> et « *si l'omnibus qui trans-*

<sup>9</sup> Suite aux dégâts occasionnés à ses fenêtres, (17.11.1892) M. Auguste Caisso père demande une indemnité à la Mairie. Elle est refusée par une délibération du 19.11.1892.

*portait à travers la ville les magistrats de Nîmes, n'avait pas été protégé par la brigade de gendarmerie et par le Commissaire de police, ces Messieurs du Parquet ne seraient peut-être pas arrivés sains et saufs en gare. »*

*Coste s'interroge : « A-t-on suffisamment enquêté à Sète auprès de Mme Lagasse ; a-t-on cherché à savoir ce qu'avait fait Antoinette pendant deux heures à la gare de Boisseron ; a-t-on établi que le revolver remis au Parquet par Caisso père ait été acheté par Antoinette ; a-t-on recherché si Antoinette et Caisso fils ont été vus sur la route de Boisseron à Sommières ; a-t-on constaté par voie officielle l'heure et le jour de la crue de Vidourle ; a-t-on procédé à une expertise pour savoir si le corps a pu être transporté à l'endroit où il a été trouvé ; a-t-on fait une autopsie suffisante et complète ; a-t-on repéré la section du trajet suivi par la balle ; a-t-on extrait cette balle ; est-on descendu sur les lieux où le cadavre a été découvert ???*

*Non, encore non, toujours non et on persiste à affirmer que la lumière est faite, qu'une instruction minutieuse a parfaitement établi le suicide d'Antoinette, qu'on a trouvé des preuves patentes et indéniables concluant à un suicide. »*

### **Le rôle de M. Tartès.**

Mme Lagasse raconte que le 10 novembre, jour de la découverte du cadavre, elle a eu à Sète, la visite incognito de M. Tartès. C'est à l'instruction qu'elle a su qui il était. *« Celui-ci est arrivé chez moi à cinq heures et demie du soir ; il m'annonça qu'il venait de la part de Caisso fils dont il était l'ami intime, me demander des nouvelles d'Antoinette. Je lui répondis qu'elle était partie pour Boisseron le 31 octobre au rendez-vous donné par Caisso. J'ajoutai que ce dernier devait savoir ce qu'elle était devenue, que je lui avais écrit une lettre et qu'il ne m'avait pas répondu.*

*Je lui dis : “ Mon Dieu, il sera arrivé quelque malheur” ;*

*ce monsieur parut très étonné. Je lui demandai s'il venait de Sommières. Il me répondit "oui". Il y a longtemps que vous êtes à Sommières ? Il me répondit : " Depuis hier ; je suis très pressé, il faut que je parte par le train de Béziers".*

*C'est à peine s'il a eu le temps de rester quelques minutes chez moi. J'ai été profondément étonnée dans le cabinet du juge d'instruction, quand j'ai entendu M. Tartès affirmer : "Mme Lagasse avoua sans contrainte que la fille Ménal ne paraissait pas jouir depuis quelques temps de la plénitude de ses facultés et qu'elle avait à différentes reprises manifesté l'intention de mettre fin à ses jours. Elle raconta qu'une fois, elle avait absorbé du laudanum, une seconde fois elle avait voulu faire usage d'un revolver, une troisième fois elle avait voulu s'empoisonner avec de l'encre".*

*J'ai protesté de toutes mes forces. »*

*Le jour de l'instruction à Nîmes, Mme Lagasse et Mr Tartès prennent le même train pour Sommières.*

*« M. Tartès descendit rapidement, se dirigea vers MM Caisso père et fils qui l'attendaient. Il parla sans doute de moi car le fils me chercha du regard. M Caisso père me regarda également. Je ne connaissais pas ce monsieur ; je demandai à la personne qui m'accompagnait qui il était; je ne vous dis pas la réponse qu'elle me fit.*

*Je compris alors les agissements suspects de M. Tartès et le rôle qu'il avait joué dans l'instruction. C'est ce même M. Tartès qui, il y a quelques jours, disait à Garrigues, en présence de MM. Porte, Puech père et autres personnes : "Je déclare que M. Caisso est un honnête homme et qu'il vaut mieux que tous les gens de Sommières" ; il ajoutait que s'il savait que quelqu'un parlait mal de M. Caisso, c'était lui, Tartès, qui le ferait pincer. Enfin il prétendait que M. Caisso était plus fort que la police, plus fort que le Parquet.*

*Cette défense ardente se conçoit de la part d'un homme*

*qui a des obligations envers la famille Caisso. C'est de notoriété publique à Saint Affrique et à Sommières.*

*Il est certain qu'à fréquenter M. Caisso chaque jour, M. Tartès est devenu aussi fort que lui pour créer de toutes pièces, un habile mais odieux mensonge. Si M. Tartès est maire, et on me l'a fait sonner bien haut à l'instruction, ce n'est pas une raison pour que sa loyauté soit plus grande que la mienne. Quant à moi, je n'ai aucune espèce d'intérêt dans cette affaire Ménal. J'ai toujours dit et je dirai toujours la vérité.*

*Mais, puisque M. Tartès veut me faire passer pour une femme qui ment et qui ne connaît pas la portée de ses paroles, qu'il me permette de lui dire tout haut ce que chacun pense tout bas : "c'est qu'en jouant le triste rôle qu'il joue dans cette affaire, il ne fait que s'acquitter, sous une forme quelconque, envers la famille Caisso".<sup>10</sup>*

### **Les procès**

L'instruction judiciaire s'ouvre à Nîmes le 17 novembre 1892. Mais depuis le 1<sup>er</sup> février 1893, pour une cause inconnue, l'enquête est suspendue. Où est passé le dossier ? Le juge d'instruction et le Parquet « *semblent avoir trop mollement poursuivi l'information.* »

Le conseil municipal s'était engagé vis-à-vis des Sommiérois à activer le processus : enquête tour à tour close, rouverte, puis suspendue. La population qui a choisi ses meurtriers s'impatiente, réclame justice et la démission du conseil municipal. Au cours d'une séance houleuse, le 23 février 1893, devant un nombreux public très remonté, le maire Jeanjean, appuyé par une lettre du député Jamais, ne s'y montre pas favorable. Au contraire, M. Griolet, intervenant alors, dit d'une voix ferme :

---

<sup>10</sup> Lettre de Mme Lagasse adressée le 4 janvier au directeur du Journal "La République du Midi" à Montpellier, en réaction aux articles publiés les 2,3 et 4 janvier, « *inspirés, si non écrits par M Caisso, contenant contre moi des calomnies et des mensonges* ».

« *Il y a quatre mois qu'on promet de faire la lumière ; la démission s'impose à titre de protestation énergique.* »

Le maire et son conseil temporisent. Ils décident d'envoyer une délégation au préfet : si aucune solution à la situation actuelle n'intervient dans un prompt délai, le conseil démissionnera. Mais cette solution ne satisfait pas la population qui aurait souhaité un acte plus énergique et marque sa profonde désapprobation.

Sur la requête du procureur général, la chambre criminelle de la Cour de cassation décide pour cause « *de sûreté publique* », de confier le soin de reprendre l'information à un juge d'instruction d'un autre siège. C'est celui de Marseille qui en est chargé. « *La Cour renvoie avec les pièces de la procédure (...) la connaissance de l'affaire, reprise pour meurtre, au Tribunal de Nîmes, contre inconnu, et suivie depuis contre Caisso fils, sur la plainte de Pierre Coste, partie civile.* »<sup>11</sup>

Marseille a été préférée à Montpellier « *afin de dégager l'instruction de toute influence de milieu* ». Les députés Jamais et Gaussergues auraient souhaité Montpellier. Mais la Cour de cassation en a décidé autrement car des sources officielles signalent « *des relations récemment nouées entre un des personnages les plus en vue dans l'affaire de Sommières et un fonctionnaire des plus importants du département de l'Hérault.* »<sup>12</sup>

### **Nouvelle instruction**

Le 24 mars 1893, M. Pellefigue, procureur de la République, M. Albarel, juge d'instruction et M. Peyrollon, greffier, arrivent à Sommières. La population qui s'est portée en masse vers la gare fait aux magistrats un accueil des plus chaleureux et

---

<sup>11</sup> "Le Petit Méridional", 13 mars 1893.

<sup>12</sup> "Le Petit Méridional", 5 mars 1893.

leur témoigne toute la confiance qu'inspire cette nouvelle instruction.

Ces messieurs font le tour de la maison Caisso, se rendent sur les bords de Vidourle à l'endroit où le cadavre a été découvert, à la gare de Boisseron, interrogent le meunier et de nombreux témoins, demandent une nouvelle autopsie. Ils travaillent même le dimanche.

Jusqu'à ce jour, 31 mars 1893, il n'y a eu aucune arrestation. Depuis la semaine dernière, Luciole a été mise à la disposition de la justice. Logée à l'hôtel Pommier, elle est surveillée par deux gendarmes. En raison des manifestations qui se produisent sur son passage, on renonce momentanément à lui faire traverser les rues de Sommières.

Outre les principaux personnages de l'affaire, la commission interroge de nombreux témoins : Mme Lioure, Mme Bancel, M. H Lambert, M. Nicolas, M. Fuminier, M. Jeanjean, M. Bourras, Mme Valentin ; M. Aymard, M. Jaujou, Mme Soulier, M. Carrière, M. Roque (fils).

Ce dernier raconte que le jour de la manifestation devant la maison Caisso, *« une personne fut remarquée parmi les manifestants par M. Caisso qui le prit pour un de ses ouvriers tonneliers. Le lendemain, M. Roque père, concierge depuis 43 ans dans la maison Caisso, était congédié. »*

Autres témoins : Mlle Réal, artiste lyrique (elle indique que Luciole est jalouse de tempérament), MM. Jules Guibal, Liger, Jean Layrac, employé au Casino, M. Cavard curé de Sommières, *« dégagé du secret professionnel »*, MM. Cadel, Roussel, Boissier, Aumenier, le Docteur Paulet...

Le nombre des témoins entendus depuis le début de la nouvelle instruction avoisine cent-cinquante ! *« Sans doute bon nombre de ces témoignages n'ont pas une grande importance, mais il en est dont la portée est considérable. »*

Il s'en suit de nombreuses confrontations. MM. Caisso fils et Tartès, accompagnés par les gendarmes à la maison Lioure, sont hués par la foule.

Sommières compte à ce moment-là une vingtaine de gendarmes bloquant surtout la rue Général Bruyère.

### **Arrestation de Caisso fils et de Luciole**

*« Mandat d'écrou. 14 avril 1893. Mandons et ordonnons au gardien chef de la Maison d'Arrêt de Marseille de recevoir et d'écrouer le nommé Auguste Caisso fils. »*

Suite à leur mandat de dépôt, les deux inculpés quittent Sommières à trois heures du matin ; une centaine de personnes que rien n'a pu décourager huent Caisso, ligoté des chaînes de sûreté, à son passage sur la place du Bourguet. Ils arrivent sous bonne escorte à la gare de Lunel à 4 h 20 mn et prennent place dans des compartiments distincts sans s'apercevoir qu'ils font le même voyage.

Ils arrivent à Marseille à 7 h et demie ; Caisso est incarcéré à la prison Chave, Luciole à celle des Présentines.

La mission du Parquet (24 jours) est terminée à Sommières, il poursuivra à Marseille l'œuvre qu'il a si bien commencée.

Le correspondant du "Petit Méridional" écrit : *« (...) en remerciant vivement la vaillante population de Sommières pour l'accueil cordial qu'elle a fait au représentant du Petit Méridional pendant les trois semaines qu'il y a passées. »*

### **Marseille et Aix.**

L'instruction continue du 10 au 23 mai, jour où contre toute attente, Caisso et Luciole sont mis en liberté provisoire. La chanteuse retrouve sa famille à Paris où elle donne des cours de piano ; Auguste est à Montpellier.

Le magistrat Marseillais penche pour le suicide d'Antoinette. Mais de nouvelles dépositions tout à fait inattendues, viennent aggraver les charges qui existent contre Caisso. Néanmoins, les journaux de Marseille publient une ordonnance de non-lieu en faveur des deux inculpés.

Elle met à la charge de Pierre Coste les frais de l'instruction. Il y fait opposition ainsi qu'au non-lieu. C'est donc à la chambre d'accusation de la Cour d'Aix de poursuivre une nouvelle instruction.

Entre-temps, suite à toutes sortes de pressions, le conseil démissionne collectivement le 23 août 1893. Edmond Boisson est élu. À son tour il démissionnera le 17 mai 1896, date à laquelle Louis Jeanjean retrouvera son siège.

Au bout d'une année d'instruction et d'enquêtes successives (1.9.1893 – 16.11.1894) la chambre des mises en accusation de la Cour d'Aix prononce la confirmation de l'ordonnance de non-lieu rendue par le Parquet de Marseille.

Caisso et Luciole sont définitivement blanchis sauf appel devant la Cour de cassation ; mais on ignore si les frais de l'instruction sont maintenus à la charge de la partie civile.

Sommières va-t-elle retrouver son calme ? Dans un numéro de 1910, le journal "La Bataille" en parle encore...

### **Procès contre les journaux.**

Dès le printemps 1893, Mme Lagasse, MM. Boisson et Maurin attaquent en diffamation la "République du Midi", journal de Toulouse. Les jugements sont aussitôt rendus (26 avril et 3 mai 1893) : M. Lachapelle est condamné à 100F d'amende et 100F de dommages et intérêts pour chaque plaignant, et à l'insertion des jugements dans cinq journaux de la région.

M. Lachapelle fait opposition aux condamnations.

Le tribunal les réduit.

- Affaire Maurin : 25 F d’amende et 50 F de dommages et intérêts, insertion dans trois journaux.
- Affaire Boisson : 16 F d’amende, 25 F de dommages et intérêts, insertion dans deux journaux.
- Affaire Lagasse : 16 F d’amende, 25 F de dommages et intérêt, insertion dans deux journaux.

Caisso père, Caisso fils, Luciole, Tartès, s’en prennent, eux, au “Petit Méridional”<sup>13</sup> et aux imprimeurs.



En-tête du “Petit Méridional”, « *journal républicain quotidien* », ainsi daté :  
Dimanche 26 février 1893–7 ventôse, an 101

*« Nos lecteurs savent que nous étions assignés par M.M. Caisso père et fils, devant le tribunal de Nîmes, en paiement de dommages et intérêts s'élevant à un chiffre considérable, sans préjudice d'un grand nombre d'insertions dans la presse de Paris et de la province.*

À la première assignation du 13 février 1893, Auguste Caisso et son père assignent M. Gariel, Directeur du “Petit Méridional”, à 150 000 F de dommages intérêts pour diffamation.

Le tribunal de Nîmes et la Cour d’Appel rejettent la demande à cause d’une « *nullité dans l’assignation* ».

*« Nous avons reçu des mêmes personnes une autre assignation (...) comportant une somme de 50 000 F de dommages*

<sup>13</sup> Le Petit Méridional : Quotidien paraissant de 1876 à 1944, soit pendant 68 ans. Opinions radical, radical-socialiste. 100 000 exemplaires tirés chaque jour en 8 éditions. A été fondé par Antoine Séréno (22 ans) et Etienne Camoin (27 ans). La vie du journal a été émaillée de nombreux procès.

*intérêts à payer à M. Caisso père, 50 000 F de dommages intérêts à payer à M. Caisso fils, et l'insertion dans 200 journaux de Paris et de Province, sans compter l'insertion dans 30 numéros consécutifs à la première page du Petit Méridional.*

*M. Paul Tartès, propriétaire et négociant, maire de Garrigues, nous a également assignés en paiement de 40 000 F de dommages intérêts, à l'insertion du jugement dans 100 journaux de Paris et de la province et dans 20 numéros consécutifs du Petit Méridional et à la première page.*

*Enfin, Luciole nous a assignés en paiement d'une somme de 20 000 F de dommages intérêt et l'insertion dans 20 journaux de Paris et de Province et l'insertion du jugement dans 20 numéros consécutifs du Petit Méridional et à la première page. »<sup>14</sup>*

La cour d'appel rejette la demande ; Auguste Caisso et son père se pourvoient contre l'arrêt de Nîmes ; la Cour de cassation casse cet arrêt « *pour des considérations d'ordre purement juridiques et renvoie l'instance devant la Cour de Lyon.* »

Le 23 janvier 1894, le tribunal correctionnel annule les deux premières assignations de M.M. Caisso et celle de M. Tartès et les condamne aux dépens.

Après un troisième pourvoi, la cour de Lyon condamne M. Gariel à payer, à titre de dommages et intérêts, 6 000 F à M. Caisso père et 1 000 F à M. Caisso fils.

Nous ignorons le sort réservé à Luciole et à M. Tartès.

Auguste Caisso père intente un procès contre M. Cabirou, imprimeur à Montpellier, MM. Lafare et Guillot, imprimeurs à Nîmes qui ont imprimé la complainte<sup>15</sup> intitulée “ Le Drame

---

<sup>14</sup> “Le Petit Méridional”, 7 juillet 1893.

<sup>15</sup>« *On nous rapporte que samedi dernier jour de la foire de Sommières, un marchand forain dont nous ignorons le nom, a, sur de simples renseignements qui lui ont été fournis verbalement, composé en quelques instants une complainte d'une douzaine de couplets et intitulée le **Drame Mystérieux de Sommières.***

*Cette complainte a eu un succès énorme. A peine imprimée elle s'est vendue à plus d'un*

mystérieux de Sommières”.

Ces trois imprimeurs sont relaxés et M. Caisso est condamné aux dépens.

### **Conclusion**

Il n’y a aucun doute que la naïve Antoinette Ménal a payé de sa vie une impossible histoire d’amour.

À cette époque, les différences de classe étaient très marquées et les fils de riches bourgeois savaient comment « *se débarrasser* » de leur maîtresse devenue encombrante voire enceinte.

De nos jours, les progrès de la police scientifique permettraient une rapide résolution de ce « *drame mystérieux* » qui ferait le bonheur des émissions de télévision spécialisées dans les crimes non élucidés.

### **Document.**

Voici une lettre retrouvée aux archives communales qui mérite d’être connue car elle donne un aperçu de la mentalité de Caisso fils, sans pour autant en faire un assassin.

*A Monsieur le maire de Sommières*

*Monsieur le maire*

*La lettre que je vous ai écrite dernièrement était des plus brèves car j’hésitais encore à divulguer la conduite du fils Caisso ; mais aujourd’hui devant le refus de sa famille à me rendre*

*millier d’exemplaires.*

*Nous voulons en retenir un passage, c’est un conseil adressé aux habitants de Sommières : “ayez de la fermeté et l’assassin sera trouvé.” » “Le Petit Méridional”, 21 février 1893*

*justice, je viens vous renseigner d'une manière complète sur l'acte d'indélicatesse qu'il a commis à mon égard afin que vous puissiez intervenir en ma faveur avant que je ne mette à exécution les conseils qui me sont donnés à Paris.*

*Le fils Caisso était au lycée de St Etienne avec moi dans le cours préparatoire à l'école des Mines ; il fut admis à l'école Centrale l'année suivante, j'y fus admis un an plus tard. Actuellement je suis élève de troisième année. Dès mon arrivée à Paris (1<sup>er</sup> novembre) j'ai rencontré le fils Caisso ; en qualité de camarade d'études, je me suis fait un plaisir de passer la journée avec lui. Le soir, il m'emprunte 20 F, je les lui prête ; le lendemain, il me demande 50 F de plus, cette fois j'hésite à les lui prêter, néanmoins il m'explique que je peux compter sur lui d'une façon certaine pour le 8 novembre car son père devait lui envoyer 300 F ; il a tellement insisté que je les lui ai prêtés.*

*Le matin 8 novembre, j'allai à l'hôtel Montgolfier où il demeurait pour percevoir mes 70 F ; mais quelle n'a pas été ma surprise en apprenant par son maître d'hôtel qu'il avait déserté sa chambre depuis deux jours sans payer son loyer, son blanchissage etc. ceci m'a beaucoup surpris, et j'ai cru faire œuvre utile d'en donner connaissance à sa famille afin d'éviter le scandale qui aurait rejailli sur elle si j'étais allé me plaindre avec le maître d'hôtel au commissaire du quartier et le faire arrêter pour abus de confiance et escroquerie. Ses parents ne me firent aucune réponse.*

*Je leur écrivis encore deux lettres dont une recommandée et je ne reçus aucune réponse. Inutile de vous dire combien je fus vexé de voir avec quelle indifférence on accueillait mes lettres ; il me semblait cependant que je méritais une certaine reconnaissance pour l'intérêt que je leur avais témoigné en leur évitant du scandale. Si je n'avais pas fait arrêter le fils, c'était pour éviter de donner des désagréments à sa famille. Enfin quelques temps plus tard, j'appris qu'il était retourné à Sommières. Je lui écrivis aussitôt par carte postale pour réclamer ce qui m'était dû et*

*qualifier sa conduite. Cette fois, son frère m'écrivit que Caisso avait été chassé de la maison paternelle et m'engagea en conséquence de ne plus écrire car lui seul lisait les lettres et son père n'en avait jamais connaissance. Je trouvai ce conseil un peu dur car il avait été un peu tardif et écrit dans des formes qui étaient loin de me satisfaire ; d'autant plus que dans ma correspondance j'avais fait connaître ma situation de fortune, la gêne qui m'était occasionnée par mon trop de bonté, et que le tout avait été écrit dans les termes les plus polis.*

*Il pourrait vous paraître singulier que je réclame avec tant d'insistance une somme aussi minime, aussi je tiens à vous éclairer sur la situation d'existence qui m'est faite à Paris afin que vous puissiez juger par vous-mêmes de l'ennui que cela me procure. Si mon père était riche je traiterais cet acte d'indélicatesse par le plus grand mépris ; mais ce n'est pas à moi qu'on doit demander d'agir ainsi, car je ne le peux pas, j'ai absolument besoin du peu que j'ai. Mon père se sacrifie pour me faire faire les études à l'Ecole Centrale, ce n'est que par le fruit de son travail, de ses privations et à l'aide de bourses qui me sont accordées qu'il peut me faire arriver au bout ; je considère donc comme le plus grand des devoirs de lui éviter des désagréments, et par suite je me suis bien gardé d'aller lui faire connaître ce fait pour lui éviter de nouvelles privations. Mon père me fait une rente mensuelle de 120 à 150 F par mois qui lui sont donnés en partie à titre de bourses par mon département et par l'Etat ; les 70 F que le fils Caisso me doit représentent donc la moitié de mon mois ; j'étais donc en droit de vous dire que c'était une somme énorme qui m'était due.*

*En conséquence je viens vous prier d'intervenir en ma faveur auprès de M. Caisso père pour que cette affaire s'arrange le mieux possible ; et vous adresse d'avance mes meilleurs remerciements et l'hommage de mes sentiments respectueux.*

*Paris le 27 mars 1892. Ferdinand Morineau élève ingénieur  
25 Faubourg du Temple.*

### **Références.**

**Archives Départementales du Gard** : Cadastre Napoléonien.

#### **Archives Municipales de la ville de Sommières :**

Délibérations du Conseil Municipal : 1 D 10.

Recensements : 1877 à 1891: 1 F 5 et 1894 à 1954 : 1 F 6.

État Civil : 1 E 59.

Document : 1 I 6.

#### **Archives du Couvent des Ursulines.**

##### **Le Petit Méridional du 12.11.1892 au 23.01.1894.**

**Autres journaux** : l'Eclair, la Vie Montpelliéraine, le Figaro, le Journal des Débats Politiques et Littéraires, le Petit Ardennais, le Salut Public, l'Express du Midi, le Soleil du Midi, la République du Midi, le Petit Marseillais, le Petit Provençal.

### **Remerciements.**

Mme Tourret du Couvent des Ursulines.

M. JL Ricard historien de Garrigues (34)